

De nouveaux points de tri déployés sur le campus à la rentrée 2026

Le 30 octobre 2026



À partir de la rentrée 2026, l'Université Bordeaux Montaigne déploie progressivement de nouveaux points d'apport volontaire sur le campus de Pessac. L'objectif : faciliter le tri et la valorisation des déchets grâce à des points de collecte accessibles dans les espaces communs des bâtiments.

Un nouveau dispositif pour mieux trier les déchets

Afin de progresser en matière de tri et de valorisation des déchets et de répondre à la réglementation sur l'obligation de tri à la source, l'Université Bordeaux Montaigne met en place des **points d'apport volontaire (PAV)** sur le campus de Pessac.

Ces points de tri seront installés dans les espaces de circulation et les zones collectives afin de proposer un dispositif simple et accessible à toutes et tous.

Le projet accompagne également la mise en place d'un nouveau marché public inter-campus consacré aux déchets, regroupant l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, Bordeaux INP, le CNRS et l'INSERM. Celui-ci doit permettre d'améliorer la collecte et le recyclage des déchets par le prestataire VEOLIA.

Un déploiement progressif à partir de la rentrée

Une première phase sera mise en œuvre à la **rentrée 2026**. Les zones collectives de restauration, notamment les salles de pause et les espaces équipés de distributeurs de boissons ou de nourriture, seront équipées de points de tri.

Dans le même temps, les poubelles individuelles seront progressivement retirées afin de privilégier l'utilisation de ces points d'apport volontaire. À la rentrée, ce retrait concernera notamment les amphithéâtres et les modulaires ainsi que certains bureaux.

Le dispositif sera ensuite étendu progressivement au cours de l'année universitaire **2026-2027**, avec le retrait des poubelles dans les salles de cours. Le retrait dans les bureaux se poursuivra également progressivement selon un calendrier qui reste à définir.



Comment trier vos déchets ?

Pour faciliter le tri, chaque type de déchet est associé à une couleur : **bleu** pour les papiers et cartons à plat, **vert** pour les contenants en verre sans bouchon ni couvercle, **jaune** pour les emballages vides en plastique, métal ou carton, et **marron** pour les déchets à composter. Les autres déchets, qui ne peuvent pas être triés dans ces catégories, sont à déposer dans la **poubelle grise**.

Des actions de sensibilisation pour accompagner ces nouveaux usages

Des consignes de tri seront affichées directement sur les poubelles et à proximité des points d'apport volontaire afin de faciliter leur utilisation.

Des **ateliers de sensibilisation** seront également proposés aux personnels dans les services ainsi qu'aux étudiantes et étudiants pour accompagner la mise en place du dispositif et favoriser les bonnes pratiques de tri.